



- LEGENDE**
- A. LES AIRES DESTINEES A L'URBANISATION (HABITAT ET HABITAT A CARACTER RURAL DU PLAN DE SECTEUR)**
- A1. AIRE DU BATI CONTINU URBAIN
 - A2. AIRE DU BATI SEMI-CONTINU URBAIN
 - A3. AIRE DE L'AXE URBAIN
 - A4. AIRE DU BATI SEMI-CONTINU
 - A5. AIRE DU BATI VILLAGOIS EN RGBSR
 - A6. AIRE DU BATI VILLAGOIS
 - A7. AIRE DU BATI DISCONTINU
- B. LES AUTRES AIRES DESTINEES A L'URBANISATION (ACTIVITES ECONOMIQUES, EQUIPEMENTS...)**
- B1. AIRE DU BATI DE GABARIT MOYEN
 - B2. AIRE DU BATI A GRAND GABARIT
 - B3. AIRE DU BATI SINGULIER
 - B4. CIMETIERES
- C. LES AIRES NON DESTINEES A**
- C1. AIRE AGRICOLE EN RGBSR
 - C2. AIRE AGRICOLE
 - C3. AIRE A CARACTERE NATUREL
 - C4. AIRE NON AEDIFICANDI (LES MEMES PRESCRIPTIONS QUE L'AIRE C2)
 - PLAN D'EAU (A TITRE D'INFORMATION)
- LES SURIMPRESSIONS**
- INTERET PAYSAGER: Points et lignes de vue remarquable
 - INTERET PAYSAGER: Perimetre d'interet paysager
 - INTERET PAYSAGER: Champs visuels
 - PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DU MAILLAGE ECOLOGIQUE: Liaisons ecologiques et zones humides
- FOND DE PLAN**
- Limite communale
 - Batiments (cadastre 1.01.2020)
 - Parcelles (cadastre 1.01.2020)
 - ZACC
 - ZFU
 - RGBSR
 - Courbes de niveaux
 - Reservation d'infrastructure principale
 - Station SNCS
 - Reseau ferroviaire LGV 1
 - Reseau ferroviaire

Source:
Maitre cadastre 1.01.2020
Administration Generale de la Documentation patrimoniale
Aucun partie de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite par le service public, au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm, ou de quelque autre maniere sans le consentement écrit préalable de la Documentation patrimoniale.

<p>MAITRE DE L'OUVRAGE</p> <p>Peruvelz</p> <p>VILLE DE PERUVELZ Rue Albert 1er, 35 47000 Peruvelz</p>	<p>AUTEUR DE PROJET</p> <p>agora</p>
--	---

GUIDE COMMUNAL D'URBANISME

**CARTE
GUIDE COMMUNAL D'URBANISME**

Vu et adopté par le Conseil communal en séance du
par ordonnance

La Directrice Générale	Le Bourgmestre
Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du par le Collège	
La Directrice Générale	Le Bourgmestre
Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du par ordonnance	
La Directrice Générale	Le Bourgmestre

MODIFICATIONS DATE DE CONSTITUTION: JANVIER 2021

ECHELLE:	DATE:	DOSSIER AGORA:
1/10.000	MAY 2022	4509

